

Une marque de fabrique chez l'artisan palafitteur

Autor(en): **Rollier, Ph.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série**

Band (Jahr): **12 (1910)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-158799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANZEIGER FÜR SCHWEIZERISCHE ALBERTUMSKUNDE INDICATEUR D'ANTIQUITÉS SUISSES

HERAUSGEGEBEN VON DER DIREKTION DES
SCHWEIZERISCHEN LANDESMUSEUMS IN ZÜRICH

NEUE FOLGE

XII. BAND

1910, 2. HEFT

Une marque de fabrique chez l'artisan palafitteur.

Par *Ph. Rollier.*

(Planche VII).

Dès longtemps, nous avons remarqué, sur des emmanchures de hache provenant de stations lacustres du lac de Neuchâtel, des marques singulières, donnant à ces objets une physionomie particulière et faites évidemment dans un but spécial.

Ayant dernièrement attiré l'attention de préhistoriens compétents sur ces encoches mystérieuses, ceux-ci nous affirmèrent n'avoir jamais pris garde à cette particularité et nous engagèrent fortement à publier nos observations, dans l'espoir de faire naître une discussion à ce sujet et de jeter ainsi un peu de lumière sur la civilisation encore si peu connue de notre époque néolithique.

Mais encore fallait-il illustrer cet article par des photographies ou des dessins, partie essentielle d'un travail de ce genre, quand enfin nous trouvâmes, en la personne de Mr. Maurice Borel, cartographe au crayon sûr et dévoué, la précieuse collaboration qui nous manquait.

* * *

Comme on peut le voir sur la planche VII, le nombre des emmanchures à encoches sur lesquelles vont porter nos remarques n'est que de 26. Mais il en existe beaucoup d'autres, de types semblables, soit dans les tiroirs du Musée de Neuchâtel, soit dans des collections particulières. Nous n'avons mentionné que les plus intéressantes, dont onze proviennent du Musée (No. 1, 4, 18-26), neuf de Mr. Beck, antiquaire (No. 3. 6. 9. 11. 13. 14. 15. 16. 17) et le reste de notre collection (No. 2. 5. 7. 8. 10. 12.)

D'après leur origine, indiquée au pied de chaque planche, 6 de ces emmanchures ont été trouvées à St. Aubin Port Conty, 9 à Bevaix-Treytel,

4 à Concise, 2 à Cortaillod, 2 à Auvernier, 2 à la station de Thielle et 1 à St-Blaise.

Il en a été trouvé sans doute dans d'autres stations de notre lac et peut-être même dans d'autres lacs que celui de Neuchâtel, mais toutes les emmanchures à encoches que nous connaissons — environ le 5% des gaines ordinaires — viennent des stations sus-mentionnées, surtout de la Béroche et de Bevaix. Il semblerait donc que le centre de ce genre de décoration néolithique soit la partie médiane de la rive nord du lac neuchâtelois.

Un coup d'œil jeté sur nos dessins montre aussi que le nombre, la forme et l'arrangement des marques varient dans la même cité lacustre; ainsi de Concise nous avons Nos. 18 et 19 avec une, No. 20 avec trois et No. 24 avec sept encoches différentes. Cette palafitte partage avec Auvernier la spécialité des larges entailles faites à la hache, semble-t-il, bien plutôt qu'à la scie.

Ou voit aussi que les traits sont tantôt réguliers et parallèles, tantôt convergeants ou croisés.

Le groupe des emmanchures à une encoche est naturellement le plus nombreux. Il renferme 6 spécimens différents.

Plus rares sont les types No. 12 avec traits croisés et No. 13 avec entailles disseminées à la partie antérieure. Le No. 16 est marqué à deux endroits différents de deux traits parallèles; le No. 21 à trois endroits d'un seul trait et les Nos. 5. 13. 14. 16. 17. 24 portent avec la marque authentique, de petites stries provenant probablement de coups de scie maladroits.

A remarquer enfin la belle emmanchure perforée — forme rare chez nous — malheureusement un peu endommagée, propriété du Musée et venant de la collection Zintgraff à St-Blaise.

Quelle est la signification de ces encoches?

Il n'est guère possible, vu l'obscurité presque complète où sont plongés les us et coutumes des populations lacustres, de se prononcer catégoriquement sur ce point. Cependant, après avoir écarté quelques hypothèses qui nous ont été successivement présentées, nous arriverons assez naturellement à voir dans ces entailles une marque de fabrique et de propriété.

Le Dr. Verneau, dans son livre sur l'Enfance de l'Humanité parle¹⁾ pag. 137, de plaques d'os marquées d'encoches en nombre très variable appelées „marques de chasse“ supposant ainsi qu'elles servaient à compter le nombre de pièces le gibier abattues par le chasseur. MM. de Mortillet mentionnent²⁾ pag. 201 — 202 de la Préhistoire, des pointes de sagaie à biseau

¹⁾ L'Enfance de l'Humanité I. L'âge de la pierre, par le Dr. Verneau. Paris, librairie Hachette.

²⁾ La Préhistoire, Origine et Antiquité de l'homme, par Gabriel et Adrien de Mortillet. Paris, librairie Schleicher frères.

offrant „deux sillons longitudinaux ou bien de petites entailles de formes diverses. Ces sillons et creux étaient faits pour recevoir du poison. On a cru y voir des chiffres ou marques destinées à garantir la propriété. Rien n'est moins prouvé.“

L'hypothèse des creux ou sillons à poison n'a pas à entrer ici en ligne de compte. Par contre, celle des marques de chasse pourrait encore se défendre. Mais en examinant de près nos encoches on a l'impression bien nette que ces marques ont été faites simultanément, une fois l'objet terminé, et non successivement après chaque pièce de gibier tuée. Du reste, comme une grande partie des emmanchures n'ont qu'une seule marque, il se trouverait que nos chasseurs neuchâtelois de l'âge de la pierre n'étaient guère habiles.

On pourrait penser aussi que les encoches étaient faites pour recevoir des liens destinés à rendre l'outil plus résistant et l'empêcher d'éclater comme cela arrivait quelquefois. Toutefois la plupart des entailles sont si peu profondes et placées sur des plans si inclinés qu'il eût été impossible d'y fixer un lien, si mince soit-il.

Enfin, comme la plupart de nos figures indiquent une fissure exactement à l'endroit où sont les encoches, on pourrait faire un rapprochement entre ces deux faits, et penser que les marques sont là pour indiquer la partie faible de l'outil, ou, en tout cas ont un rapport avec elle. Monsieur le Dr. J. Heierli nous écrit à ce propos: „Der Idee, daß die Marken Eigentumszeichen seien, stehe ich sehr sympathisch gegenüber; indessen möchte ich mir doch die Frage erlauben, ob es Zufall sei, daß die Mehrzahl der abgebildeten Stücke die Marken gerade über Risse und Sprünge aufweist oder ob dahinter die Lösung des Rätsels steckt?“

Cette opinion pourrait se défendre si le rapprochement entre encoches et fissure existait dans tous les cas; mais on voit par l'examen des types 8, 11 et 17 que les traces ont été faites souvent aux endroits les plus résistants de la corne. A notre avis, beaucoup de ces manches de hache se sont fendus tout récemment, dès qu'ils ont été sortis de la couche humide où ils reposaient et il est naturel que les fissures se soient produites à l'endroit où la résistance était diminuée par les encoches. Une fois peut être, No. 15, l'emmanchure s'est fendue à la place entaillée, alors qu'elle était entre les mains de son possesseur primitif; or, celui-ci s'est hâte de reproduire les mêmes signes un peu plus loin. Il n'y avait en ce temps là aucun rapport entre encoches et fissures.

Il ne reste donc, croyons nous, que notre hypothèse de *marque de fabrique* — dans le sens de fabrication et non d'usine — *et de propriété*. Monsieur D. Viollier serait assez porté à supprimer le premier de ces deux termes pour ne conserver que le second. Il nous écrit:

„Il s'agit en effet de marques, non de fabrique, mais de propriété. A l'époque néolithique il ne devait pas exister de „fabriques“ d'objets. Chacun confectionnait ses armes et ses ustensiles de ménage, exception faite de quelques pièces rares comme les perles d'ambre, les poignards de silex, qui étaient

importés tout faits par le commerce. D'ailleurs, s'il s'agissait des marques de fabrique, on ne trouverait sans doute qu'un petit nombre de types, placés toujours au même endroit, ayant exactement la même forme, ce qui n'est pas, je crois, le cas.

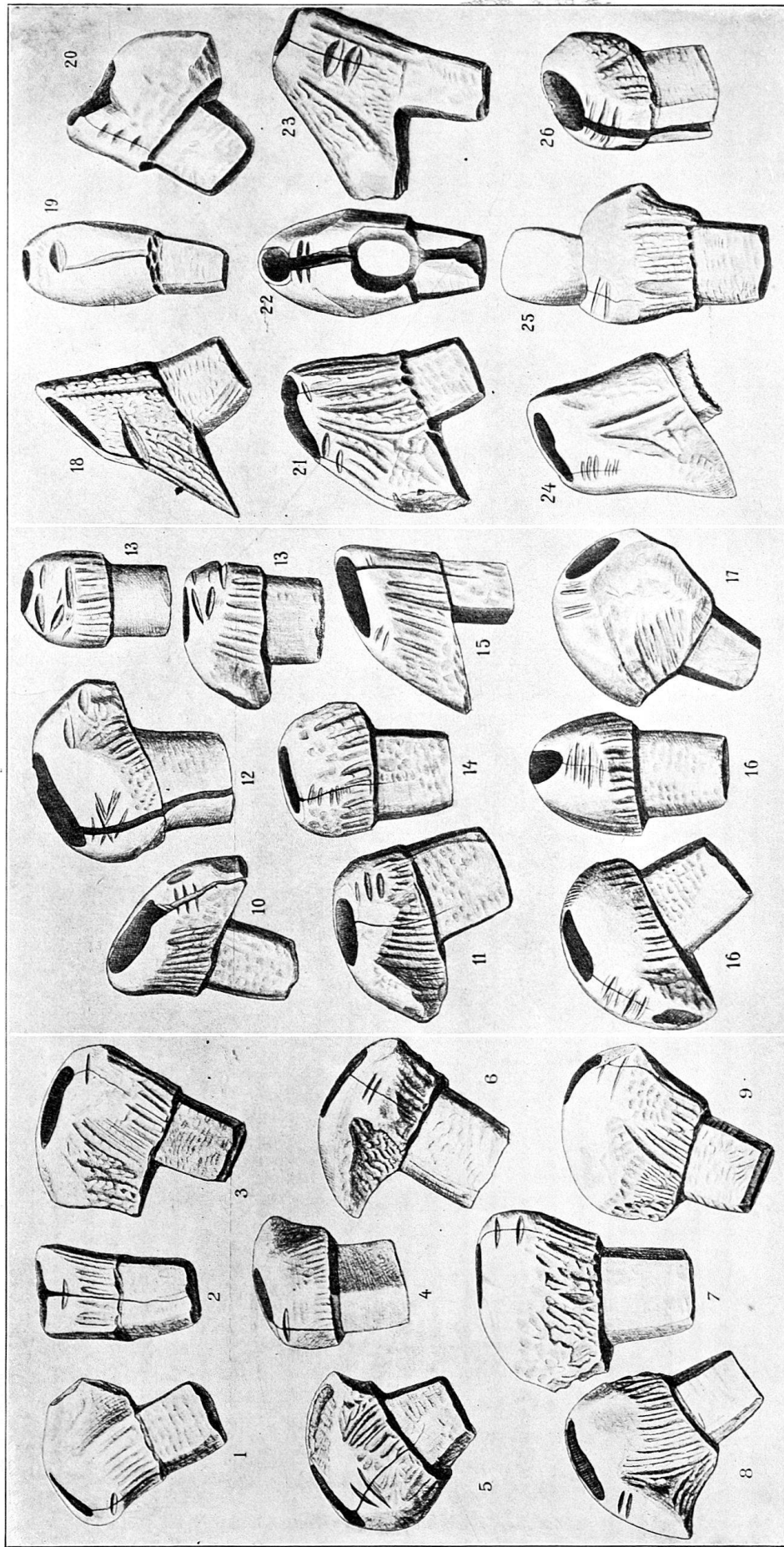
„Ces marques sont donc des marques de propriété. Lorsqu'un individu avait fait un outil, il le marquait pour empêcher qu'on le lui vole. Cela nous montre qu'à l'époque néolithique déjà il y avait des gens qui aimaient à s'éviter de la peine et à prendre leur bien où ils le trouvaient. Le vol n'est donc pas une invention moderne, un progrès de la civilisation.“

Evidemment, nous pensons, comme Mr. Viollier, que les artisans palafitteurs ne travaillaient pas „en fabriques ayant chacune leur marque particulière.“ Mais quelques habitants de nos cités lacustres, ayant terminé la fabrication d'instruments qui leur avaient coûté bien de la peine et qui étaient destinés à une certaine durée — les haches se brisaient quelquefois avant les emmanchures —, peuvent très bien avoir apposé sur les produits de leur travail leur marque distinctive. Puis, comme généralement chaque palafiteur utilisait les objets qu'il avait lui-même confectionnés, la marque de fabrique devint en même temps marque de propriété.

„Cet objet m'appartient, car c'est moi qui l'ai fait“ — voilà ce que nous semblent signifier les encoches sur lesquelles nous avons cru utile d'attirer l'attention du lecteur.



EMMANCHURES DE HACHES À ENCOCHES



1. Station de Thièle, musée. — 2. St-Aubin P.C., coll. Rollier. — 3. Bevaix-Treytel, coll. Beck. — 4. Thièle, musée. — 5. St-Aubin-P.C., coll. Rollier. — 6. Bevaix-Treytel, coll. Beck. — 7. St-Aubin-P.C., coll. Rollier. — 8. St-Aubin-P.C., coll. Rollier. — 9. Bevaix-Treytel, coll. Beck.

10. St-Aubin-P.C., coll. Rollier. — 11. Bevaix-Treytel, coll. Beck. — 12. St-Aubin-P.C., coll. Rollier. — 13. Bevaix-Treytel, coll. Beck. — 14. Bevaix-Treytel, coll. Beck. — 15. Bevaix-Treytel, coll. Beck. — 16. Bevaix-Treytel, coll. Rollier. — 17. Bevaix-Treytel, coll. Rollier.

18. Concise, musée. — 19. Concise, musée. — 20. Concise, musée. — 21. Cortailod, musée. — 22. St-Blaise, musée. — 23. Auvernier, musée. — 24. Concise, musée. — 25. Cortailod, musée. — 26. Auvernier, musée.